



Annulation d'un voyage dans une agence

Par **greg_26**, le **29/07/2009** à **21:05**

Bonsoir à tous,

Alors voilà mon petit soucis actuel.

Une amie s'est renseignée dans une agence de voyage pour la location d'un appartement à Salou (en Espagne). Cet appartement devant être loué pour moi et devant être payé par moi.

Cette amie est non voyante (c'est à préciser) et la dame de l'agence lui a parlé plusieurs fois d'un appartement à 280€ TTC la semaine. Après hésitation, mon amie a passé son numéro de carte bleue (mais n'a rien signé) pour réserver l'appartement mais il s'était mis d'accord avec l'agence pour que je rappelle dans la soirée pour fournir mon numéro de CB à l'agence et ainsi confirmer définitivement.

Mais à ma surprise lors de mon appel ce soir maintenant, l'agence me demande 840€ TTC pour la semaine! Les 280€ étant par personne (nous somme 3). La dame que j'ai eu au téléphone m'a dit que c'était logique que ça soit par personne même si elle avait **[s]JAMAIS [s]**évoqué le mot. Donc ne pouvant pas payer cette somme (étant étudiant) j'ai annulé. Et donc l'agence demande 75% de frais de dossier je trouve ça vraiment abussif! Surtout que la somme va être prélevée sur la CB de mon amie (qui est malvoyante, je trouve que c'est de l'abus de confiance, et qui n'a jamais été question que ça soit par personne lors de son passage à l'agence). Que puis-je faire SVP?

Merci d'avance pour vos réponses